

# INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITE

Etablissement Public institué par la loi du 9 août 1963

AVENUE DE TERVUREN 211 - 1150 BRUXELLES

SERVICE DES SOINS DE SANTE

Circulaire O.A. n° 97/ 325

Bruxelles, le 19 août 1997

62/272

63/255

Concerne : Instructions comptables et statistiques relatives aux prestations de santé.

## REEDUCATION FONCTIONNELLE ET PROFESSIONNELLE

1. Convention de rééducation fonctionnelle relative à la rééducation de bénéficiaires de l'assurance obligatoire soins de santé dont la gravité des troubles du langage, de la parole et de la voix nécessite, au moment de la prise en charge, une rééducation fonctionnelle multidisciplinaire intensive.

\*\* Les dépenses en rapport avec cette convention de rééducation fonctionnelle doivent être enregistrées comme suit :

Document N 88 - document C8

Code comptable existant : 843 (5-6-7-8)

Libellé : rééducation fonctionnelle pour personnes atteintes de troubles de l'ouïe et de la parole

Pseudo-numéros de code de la nomenclature :

voir annexe I

Dans le tableau de l'annexe I, il arrive que le même pseudo-numéro de code de la nomenclature soit utilisé dans plusieurs circonstances. Les données mentionnées dans les documents N doivent cependant être regroupées par pseudo-numéro de code de la nomenclature.

Dépenses - cas (= nombre de séances) - pas de journées

\*\* Dépassement de la capacité normale de facturation :

Document N 88 - document C8

Code comptable existant : 890 (5-6-7-8)

Libellé : dépassement de la capacité normale de facturation

Pseudo-numéros de code de la nomenclature :

voir annexe I

Dans le tableau de l'annexe I, il arrive que le même pseudo-numéro de code de la nomenclature soit utilisé dans plusieurs circonstances. Les données mentionnées dans les documents N doivent cependant être regroupées par pseudo-numéro de code de la nomenclature.

Dépenses - cas (= nombre de séances) - pas de journées

Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 1997.

2. Convention de rééducation fonctionnelle relative à la rééducation de bénéficiaires de l'assurance obligatoire soins de santé n'ayant pas atteint leur dix-neuvième anniversaire et dont la gravité des troubles mentaux et du comportement nécessite au moment de la prise en charge, une rééducation fonctionnelle multidisciplinaire intensive.

\*\* Les dépenses en rapport avec cette convention de rééducation fonctionnelle doivent être comptabilisées comme suit :

Document N 88 - document C8

Code comptable existant : 847 (5-6-7-8)

Libellé : rééducation fonctionnelle pour handicapés psychiques

Pseudo-numéros de code de la nomenclature :

voir annexe II

Dans le tableau de l'annexe II, il arrive que le même pseudo-numéro de code de la nomenclature soit utilisé dans plusieurs circonstances. Les données mentionnées dans les documents N doivent cependant être regroupées par pseudo-numéro de code de la nomenclature.

Dépenses - cas (= nombre de séances) - pas de journées

\*\* Dépassement de la capacité normale de facturation :

Document N 88 - document C8

Code comptable existant : 890 (5-6-7-8)

Libellé : dépassement de la capacité normale de facturation

Pseudo-numéros de code de la nomenclature :

voir annexe II

Dans le tableau de l'annexe II, il arrive que le même pseudo-numéro de code de la nomenclature soit utilisé dans plusieurs circonstances. Les données mentionnées dans les documents N doivent cependant être regroupées par pseudo-numéro de code de la nomenclature.

Dépenses - cas (= nombre de séances) - pas de journées

Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 1997.

### 3. Convention de rééducation fonctionnelle en matière d'autogestion du diabète sucré chez les enfants et les adolescents.

\*\* Les dépenses concernant cette convention de rééducation fonctionnelle doivent être comptabilisées comme suit :

Document N 88 - document C8

Code comptable existant : 886 (5-7)

Libellé : autosurveillance des patients diabétiques - insulinothérapie par perfusion - diabète sucré.

Pseudo-numéros de code supplémentaires de la nomenclature :

773113 autogestion du diabète sucré chez les enfants et les adolescents.

773135 autosurveillance du diabète sucré chez les enfants et les adolescents.

Dépenses - cas = (nombre de forfaits) - pas de journées

Date d'application : 1<sup>er</sup> juillet 1997

### 4. Conventions de rééducation fonctionnelle pour alcooliques et toxicomanes.

Les pseudo-numéros de code de la nomenclature :

776510-776521 : les conventions de rééducation fonctionnelle pour les toxicomanes doivent être enregistrées sans le code comptable

873 (5-6-7-8)

Dépenses - cas (= nombre de forfaits) - pas de journées

Les pseudo-numéros de code de la nomenclature :

775795-775806 conventions de rééducation fonctionnelle pour toxicomanes - dépassement de la «capacité normale de facturation»

doivent être enregistrés sans le code comptable

890 (5-6-7-8)

Dépenses - cas (= nombre de forfaits) - pas de journées

Date d'application : 1<sup>er</sup> avril 1996.

5. Convention de rééducation fonctionnelle pour la mucoviscidose.

Il faut également prévoir un pseudo-numéro de code ambulatoire de la nomenclature.

Situation adaptée :

Document N 88 - document C8

Code comptable existant : 876 (5-6-7-8)

Libellé : épileptiques - mucoviscidose - M.P.S.

Pseudo-numéros de code de la nomenclature pour la convention de rééducation fonctionnelle pour la mucoviscidose :

772413 - 772424

Dépenses - cas (= nombre de forfaits) - pas de journées

Dépassement de la capacité normale de facturation :

Document N 88 - document C8

Code comptable existant : 890 (5-6-7-8)

Libellé : dépassement de la capacité normale de facturation

Pseudo-numéros de code de la nomenclature pour la convention de rééducation fonctionnelle de la mucoviscidose :

775751 - 775762

Dépenses - cas (= nombre de forfaits) - pas de journées

Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 1997

Le Fonctionnaire Dirigeant,



F. PRAET,  
Directeur général.

# ANNEXE I

NUMÉROS DE PSEUDOCODE DE LA NOMENCLATURE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DONT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION I.N.A.M.I. COMMENCE PAR 9.53.

<b>TABLEAU 1 : séances pour bénéficiaires ambulatoires</b>		
<b>séances jusqu'à la capacité normale de facturation</b>		
Séances individuelles faisant partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	776274
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure:	776274 + 779214 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 30' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 30' face à la famille:	779295
Séances individuelles ne faisant pas partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	776252
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure:	776252 + 779214 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 30' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 30' face à la famille, ou 2 thérapeutes simultanément 30' face au bénéficiaire:	779273
Séances de groupe	2 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779310
	2 bénéficiaires face à 2 thérapeutes pendant 1 heure:	779236
	3 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779332
	3 bénéficiaires face à 3 thérapeutes pendant 1 heure:	779236
	4 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779332
	4 bénéficiaires face à 4 thérapeutes pendant 1 heure:	779236
Séances mixtes	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à un même thérapeute:	779354
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779251

	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779251
<b>séances au-delà de la capacité normale de facturation, jusqu'à la capacité maximale de facturation</b>		
Séances individuelles faisant partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	776311
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure:	776311 + 776716 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 30' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 30' face à la famille:	779494
Séances individuelles ne faisant pas partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	776296
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure:	776296 + 776716 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 30' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 30' face à la famille, ou 2 thérapeutes simultanément 30' face au bénéficiaire:	776775
Séances de groupes	2 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779516
	2 bénéficiaires face à 2 thérapeutes pendant 1 heure:	776731
	3 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779531
	3 bénéficiaires face à 3 thérapeutes pendant 1 heure:	776731
	4 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779531
	4 bénéficiaires face à 4 thérapeutes pendant 1 heure:	776731
Séances mixtes	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face au même thérapeute:	779553
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	776753
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	776753

<b>TABLEAU 2 : séances pour bénéficiaires hospitalisés</b>		
<b>séances jusqu'à la capacité normale de facturation</b>		
Séances individuelles faisant partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	776285
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure:	776285 + 779225 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 30' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 30' face à la famille:	779306
Séances individuelles ne faisant pas partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	776263
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure:	776263 + 779225 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 30' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 30' face à la famille, ou 2 thérapeutes simultanément 30' face au bénéficiaire:	779284
Séances de groupe	2 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779321
	2 bénéficiaires face à 2 thérapeutes pendant 1 heure:	779240
	3 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779343
	3 bénéficiaires face à 3 thérapeutes pendant 1 heure:	779240
	4 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779343
	4 bénéficiaires face à 4 thérapeutes pendant 1 heure:	779240
Séances mixtes	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à un même thérapeute:	779365
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779262
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779262

séances au-delà de la capacité normale de facturation, jusqu'à la capacité maximale de facturation		
Séances individuelles faisant partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	776322
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure:	776322 + 776720 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire : 1 thérapeute 30' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 30' face à la famille:	779505
Séances individuelles ne faisant pas partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	776300
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure:	776300 + 776720 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire : 1 thérapeute 30' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 30' face à la famille, ou 2 thérapeutes simultanément 30' face au bénéficiaire:	776786
Séances de groupes	2 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779520
	2 bénéficiaires face à 2 thérapeutes pendant 1 heure:	776742
	3 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779542
	3 bénéficiaires face à 3 thérapeutes pendant 1 heure:	776742
	4 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure:	779542
	4 bénéficiaires face à 4 thérapeutes pendant 1 heure:	776742
Séances mixtes	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face au même thérapeute:	779564
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	776764
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	776764

## ANNEXE II

NUMÉROS DE PSEUDOCODE DE LA NOMENCLATURE POUR LES ÉTABLISSEMENTS DONT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION I.N.A.M.I. COMMENCE PAR 9.65.

TABLEAU 1 : séances pour bénéficiaires ambulatoires		
séances jusqu'à la capacité normale de facturation		
Séances individuelles faisant partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	776355
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min. et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure 15 min.	776355 + 779413 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 37'30'' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 37'30'' face à la famille	779590
Séances individuelles ne faisant pas partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	776333
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min. et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure 15 min.:	776333 + 779413 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 37'30'' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 37'30'' face à la famille, ou 2 thérapeutes simultanément 37'30'' face au bénéficiaire	779472
Séances de groupe	2 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779612
	2 bénéficiaires face à 2 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	779435
	3 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779634
	3 bénéficiaires face à 3 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	779435
	4 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779634
	4 bénéficiaires face à 4 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	779435
Séances mixtes	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à un même thérapeute:	779656
	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à un même thérapeute:	779671

	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à 1 thérapeute:	779450
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779693
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à 1 thérapeute:	779450
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779693
<b>séances au-delà de la capacité normale de facturation, jusqu'à la capacité maximale de facturation</b>		
Séances individuelles faisant partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	776392
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min. et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure 15 min.:	776392 + 776812 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 37'30'' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 37'30'' face à la famille	779730
Séances individuelles ne faisant pas partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	776370
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min. et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure 15 min.:	776370 + 776812 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 37'30'' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 37'30'' face à la famille, ou 2 thérapeutes simultanément 37'30'' face au bénéficiaire	776871
Séances de groupes	2 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779752
	2 bénéficiaires face à 2 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	776834
	3 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779774
	3 bénéficiaires face à 3 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	776834
	4 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779774
	4 bénéficiaires face à 4 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	776834

Séances mixtes	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face au même thérapeute:	779796
	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face au même thérapeute:	779811
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à 1 thérapeute:	776856
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779833
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à 1 thérapeute:	776856
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779833

<b>TABLEAU 2 : séances pour bénéficiaires hospitalisés</b>		
<b>séances jusqu'à la capacité normale de facturation</b>		
Séances individuelles faisant partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	776366
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min. et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure 15 min.:	776366 + 779424 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 37'30'' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 37'30'' face à la famille	779601
Séances individuelles ne faisant pas partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	776344
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min. et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure 15 min.:	776344 + 779424 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire: 1 thérapeute 37'30'' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 37'30'' face à la famille, ou 2 thérapeutes simultanément 37'30'' face au bénéficiaire	779483
Séances de groupe	2 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779623
	2 bénéficiaires face à 2 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	779446

	3 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779645
	3 bénéficiaires face à 3 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	779446
	4 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779645
	4 bénéficiaires face à 4 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	779446
Séances mixtes	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à un même thérapeute:	779660
	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à un même thérapeute:	779682
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à 1 thérapeute:	779461
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779704
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à 1 thérapeute:	779461
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779704
<b>séances au-delà de la capacité normale de facturation, jusqu'à la capacité maximale de facturation</b>		
Séances individuelles faisant partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	776403
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min. et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure 15 min.:	776403 + 776823 (famille)
	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire : 1 thérapeute 37'30'' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 37'30'' face à la famille	779741
Séances individuelles ne faisant pas partie d'un bilan	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	776381
	1 bénéficiaire face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min. et le même jour 1 thérapeute face à la famille pendant 1 heure 15 min.:	776381 + 776823 (famille)

	pour un bénéficiaire n'ayant pas encore atteint son 4 <sup>ème</sup> anniversaire : 1 thérapeute 37'30'' face au bénéficiaire et simultanément 1 thérapeute 37'30'' face à la famille, ou 2 thérapeutes simultanément 37'30'' face au bénéficiaire	776882
Séances de groupes	2 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779763
	2 bénéficiaires face à 2 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	776845
	3 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779785
	3 bénéficiaires face à 3 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	776845
	4 bénéficiaires face à 1 thérapeute pendant 1 heure 15 min.:	779785
	4 bénéficiaires face à 4 thérapeutes pendant 1 heure 15 min.:	776845
Séances mixtes	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face au même thérapeute:	779800
	bénéficiaire a et bénéficiaire b, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face au même thérapeute:	779822
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à 1 thérapeute:	776860
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, et bénéficiaire c, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779844
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 30' face à 1 thérapeute + ensemble 45' face à 1 thérapeute:	776860
	bénéficiaire a, bénéficiaire b, bénéficiaire c, et bénéficiaire d, chacun séparément 45' face à 1 thérapeute + ensemble 30' face à 1 thérapeute:	779844